

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 10 juin 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire ESSA Inc.		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel.</p> <p>Développement professionnel: Les éducateurs sont tenus de suivre chaque année dix heures de formation approuver par le ministère. Un plan fut discuté avec la garderie afin d'assurer que les heures de formation non complétée seront terminées.</p> <p>La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé</p>

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2024

Date

original signé par
Lisa Simard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2024

Date